



Actualités en bref

Conjoncture mensuelle



Intrants



Volailles de chair



Œufs



Palmipèdes gras



Lapins

Réglementation

SOMMAIRE

FRANCE

Naissance de l'interprofession Volailles de Chair

Les actes fondateurs pour la création de l'association interprofessionnelle pour la volaille de chair ont été signés le 18 avril par l'ensemble des opérateurs du secteur réunis à Angers. Cette structure est constituée des comités interprofessionnels existants (CIPC, Cidef, Cicar, CIP) et Synalaf associés à l'ensemble des familles professionnelles en rapport avec la volaille de chair et regroupées en six collèges ; producteurs, abatteurs, nutrition animale, organisations de production, accoueurs et restauration-distribution. La prochaine étape est la reconnaissance de l'interprofession par les pouvoirs publics. Un processus que la filière espère voir aboutir avant la fin de l'année.

(Les Marchés 18/04/18)

Doux en liquidation judiciaire, une décision du tribunal de commerce de Rennes attendue le 18 mai.

Début mars, Terrena annonçait ne plus être en capacité d'ici la fin du mois d'éponger les pertes de l'activité Doux, celles-ci s'élevant à 35/36 M€/an. Le 3 avril, le tribunal de commerce de Rennes a ordonné la liquidation judiciaire du groupe Doux. Cette mesure est assortie d'une poursuite de l'activité jusqu'au 31 mai.

L'Etat via le CIRI (Comité interministériel de Restructuration Industrielle) et les collectivités locales accompagnaient le groupe Doux depuis plusieurs mois. Une recherche de repreneurs avait été engagée à l'automne 2017.

Au final, huit offres de reprises ont été déposées le 14 avril au tribunal de commerce de Rennes pour la reprise du volailler Doux, selon l'AFP. Outre les offres déjà connues déposées auprès du conciliateur et auprès du CIRI le 28 mars dernier (celles du groupe sarthois LDC, du Saoudien Al-Munajem, des Volailles de Plouray et de l'Ukrainien MHP), quatre autres offres, à périmètres très variables, ont été déposées.

L'offre de reprise LDC déposée le 28 mars prévoit la reprise de 298 salariés et 203 reclassements de proximité au sein du Groupe LDC et 60 M€ d'investissements. A Châteaulin, le plan prévoit la construction d'un nouveau site industriel d'abattage et de découpe de volailles dédié aux marchés industriels (PAI) et de la restauration (55 M€ d'investissements). Ce projet industriel s'inscrit « dans le cadre de la stratégie volontaire de reconquête des importations ». A l'horizon 2020, le site emploierait 250

collaborateurs pour une capacité d'abattage de 400 000 poulets par semaine.

Par ailleurs, l'ancien site serait loué au principal client du Groupe Doux, Almunajem, pour la gestion des activités « surgelé » dédiées au grand export, métier historique du site. L'offre inclut la reprise de 347 salariés ; il reprendrait également la marque Doux sur la zone GCC et le Yémen ainsi que 20 salariés du siège de Châteaulin.

Le projet de reprise présenté par LDC prévoit également la reprise du site de produits élaborés de Quimper et de l'intégralité de ses salariés. Un investissement de 5 M€ est programmé afin de renforcer la compétitivité du site sur les marchés internationaux. L'usine de Plouray, spécialisée dans l'abattage de la poule et de la dinde, ainsi que 68 de ses salariés seraient repris par la société Les Volailles de Plouray, filiale de LDC. En complément, des solutions de reclassements sont proposées par LDC sur ses sites proches.

Sur les activités amont le plan prévoit le maintien des activités et des éleveurs en Bretagne comme en Vendée. En Bretagne, le plan prévoit la création d'une société mixte dont les actionnaires (LDC Amont, Almunajem, Triskalia, Terrena et Région Bretagne) assureront les approvisionnements. En Vendée, Terrena et LDC ont conclu un accord portant sur la reprise de la totalité des activités aliment et de ses salariés. Tous les éleveurs pourront être accueillis dans les organisations d'élevage des deux Groupes. Enfin, dans l'hypothèse de la fermeture du site de Chantonay, le Groupe LDC s'est engagé à offrir à l'ensemble des salariés du site un poste sur des unités de la société Arrivé Maître Coq (filiale du Groupe LDC) implantées dans un rayon de moins de 25 kilomètres.

MHP a déposé une offre de reprise partielle portant sur Châteaulin avec la perspective d'un investissement de 76 M€ destiné à construire une nouvelle usine d'ici deux ans. La stratégie du groupe ukrainien « permettrait la sauvegarde immédiate d'environ 285 postes auxquels s'ajouteraient environ 430 postes au démarrage de la nouvelle unité de production à Châteaulin ».

Dans un communiqué daté du 29 mars, Terrena déclare soutenir les offres émanant respectivement du leader français de la volaille LDC et du groupe saoudien Al Munajem pour la reprise des activités de Doux dans le cadre de la liquidation de l'entreprise. Cette solution « permettra de pérenniser une partie de l'activité export de Doux et par ailleurs de renforcer la filière française et de reconquérir une partie du marché intérieur français ».

Les quatre offres supplémentaires déposées le 14 avril sont celles de l'industriel britannique Chesterfield Poultry, spécialiste du poulet halal, qui propose de reprendre

l'abattoir vendéen de Chantonay et ses 145 salariés. Il a également déposé une offre pour le couvoir de L'Oie (Vendée) et ses 85 salariés, ainsi que pour l'usine d'aliments des Essarts-en-Bocage (Vendée) et ses 15 salariés. Saria, spécialiste de la valorisation des coproduits de viande, propose par ailleurs de reprendre la production de farine animale à Châteaulin avec 17 salariés. Le groupe Foch Investissement est lui intéressé par la reprise de 69 des 92 salariés du site de Plouray, contre 68 pour l'offre concurrente des Volailles de Plouray.

Comme annoncé, LDC, la Région Bretagne, Terrena, Triskalia et Al-Munajem, regroupés dans la nouvelle société Yer Breizh, reprendraient les fermes d'élevage, le couvoir de La Harmoye (Côtes-d'Armor), le site de Bannalec (Finistère), soit au total 97 salariés. L'offre de MHP n'a quant à elle pas évolué. Le tribunal de commerce rendra sa décision le 18 mai.

En 2017, les exportations de poulets congelés à destination du Proche et Moyen-Orient ont représenté 135 000 tonnes pour une valeur de 161 M€.

(Communiqués Minefi, Terrena, LDC et Terrena, Les Marchés 18/04)

Œufs : l'interprofession présente son nouveau logo «Œufs de France»

Comme promis dans son plan de filière, l'interprofession de l'oeuf (CNPO) a présenté le 25 avril son nouveau logo, «Œufs de France», qui garantit des œufs «pondus en France par des poules nées et élevées en France, et conditionnés et/ou transformés en France s'il s'agit d'ovoproduits». Le logo reprend le graphisme (hexagone tricolore) des autres logos de l'association des produits de France (APF). Il remplace le logo «pondu en France» qui ne garantissait pas le respect de la charte sanitaire de la filière et n'imposait pas de contrôle par des organismes tiers. Ce lancement ira de pair avec la mise en place d'une nouvelle traçabilité dans la filière. Le logo sera présent en rayon à partir de septembre. Le CNPO espère que le logo sera présent sur 80 à 90% des œufs coquilles d'ici janvier.

(Agrapresse, 25/04/2018)

Orvia reprend les deux couvoirs de Caringa Nord

Orvia Couvoirs Blanchard annonce l'acquisition des activités d'accoupage de poussins label-certifié-bio de Caringa (Hendrix Genetics) situées en Loire-Atlantique et dans la Sarthe. Filiale du groupe Orvia, Orvia Couvoirs Blanchard est spécialisée dans la production de canetons

mulards. L'accord entre les deux sociétés a été signé fin janvier 2018 et sera effectif au 1er octobre 2018. Le groupe Orvia réalisera ainsi 110 M€ de chiffre d'affaires annuel.

Consécutif à l'accord entre Hubbard et Aviagen qui ne garantissait plus l'approvisionnement en reproducteurs Hubbard à Hendrix Genetics, cet accord a pour objectif de permettre la continuité des activités d'accoupage «poussins colorés», et les services auprès des clients ainsi que d'assurer le transfert du personnel et la poursuite des contrats auprès des producteurs. Au cours du premier semestre 2018, le parc de production de Caringa, situé principalement en Bretagne et Pays de la Loire rejoindra progressivement celui du Groupe Orvia. Le couvoir du Pin (Gauguet / Loire Atlantique) et les couvoirs de Volnay (près du Mans) seront définitivement et totalement intégrés au sein du groupe Orvia, au moment de la cession définitive, prévue fin septembre.

(Filières avicoles 13/02/18)

Alliance Auchan Casino

Auchan et Casino ont entamé des négociations exclusives pour mettre sur pied un « partenariat stratégique mondial » pour leurs achats, tandis qu'Intermarché et Casino ont mis fin à leur partenariat en France.

Le partenariat Auchan/Casino « couvrirait exclusivement les grands industriels nationaux ou internationaux dans les domaines alimentaires et non alimentaires ». « En parfaite cohérence avec les engagements pris par les deux groupes dans le cadre des récents Etats généraux de l'alimentation l'accord ne portera notamment pas sur les produits frais traditionnels agricoles ou de la pêche, ni sur les produits de marque nationale des PME ou des entreprises de taille intermédiaire (ETI) ».

Système U, qui avait déclaré rejoindre l'alliance Auchan/Casino a finalement annoncé une coopération d'achat sur 5 ans avec Carrefour le 25 avril. Ensemble, Système U, Carrefour et Cora deviendront leader du marché, avec 34,3% de part de marché. Sans Système U, Casino et Auchan se retrouvent à la deuxième place, avec un poids de 21,8%, juste devant Leclerc, qui seul, pèse 21%.

De son côté, Intermarché annonce la fin, « d'un commun accord » de son alliance en France avec Casino, INCA-Achats. Intermarché indique qu'il souhaite « redéfinir ses objectifs en termes de stratégie d'achat ».

La FNSEA a demandé à l'autorité de la concurrence de statuer au plus vite sur la légalité de cette opération « L'expérience nous montre que ces mouvements ne sont jamais neutres pour les agriculteurs. Nous en appelons à la présidente de l'Autorité de la concurrence, pour statuer

au plus vite sur la légalité de cette opération, pour veiller à l'absence d'abus de position dominante, et pour s'assurer que cette concentration à l'international ne permette pas de contourner nos lois françaises ».

(Agrisalon, 03 et 08/04/2018 ; Challenges, 25/04/2018)

Politique bien-être animal renforcée

Stéphane TRAVERT entend « mettre en place une politique plus ambitieuse sur le bien-être animal » dont certaines mesures figurent dans le projet de loi débattu prochainement au Parlement. Le Ministre souhaite renforcer la stratégie gouvernementale adoptée en 2016 sur la formation des acteurs, l'information des consommateurs, l'accompagnement des éleveurs en difficulté, ainsi que le contrôle et les sanctions.

Les dispositifs de formation et de sensibilisation des éleveurs et des transporteurs seront repensés et des outils de diagnostic du bien être en élevage développés. Le dispositif de formation des opérateurs en abattoir est en cours de révision pour en renforcer les exigences.

L'accompagnement des éleveurs en difficulté est repensé afin d'anticiper les conséquences pour les animaux. Un travail mené avec l'ensemble des représentants professionnels, et en coordination avec le Ministère de la Justice, vise à généraliser les cellules départementales opérationnelles, dont l'objectif est de détecter les défauts de soin de manière précoce et de venir en soutien aux éleveurs.

Le Ministre engage une réflexion sur l'organisation des contrôles en protection animale, avec pour objectif de renforcer leur efficacité et d'améliorer la mise en œuvre des suites pénales et administratives aux inspections. La formation des inspecteurs est en cours de révision. Un doublement des sanctions figure au projet de loi agriculture et alimentation, de même que la possibilité pour les associations de protection animale de se porter partie civile sur la base de contrôles officiels.

Le Ministre rappelle que la feuille de route issue des États Généraux de l'Alimentation a inscrit une expérimentation sur l'information du consommateur quant aux modes de production des denrées agricoles, et ce sous l'égide du Conseil National de l'Alimentation. Enfin, il réaffirme l'engagement du Ministère à promouvoir l'innovation en vue de fournir des méthodes d'élevage alternatives plus favorables au bien-être animal.

(Communiqué du Ministère 20/03/18)

Programme Ambition Bio 2022

Stéphane Traveret a confirmé l'objectif gouvernemental de 15% de surface agricole utile en agriculture biologique ou en cours de conversion à horizon 2022 et annoncé que cette ambition mobilisera 1,1 Md€ de crédits sur la période 2018-2022, contre 0,7 Md€ sur la période précédente (2013-2017), soit une augmentation de 62%.

Le nouveau programme gouvernemental va « accompagner ce changement d'échelle des productions biologiques sur la période 2018-2022 en impulsant une stratégie nationale et en donnant de la visibilité aux acteurs économiques et aux consommateurs ». Il se fixe ainsi deux objectifs : atteindre, d'ici 2022, 15 % de surface agricole utile en mode bio et 20 % de produits bio en restauration collective publique. Pour ce faire, trois leviers financiers sont mobilisés :

- Un renforcement des moyens consacrés aux aides à la conversion, avec 630 M€ de fonds FEADER et près de 200 M€ de crédits d'Etat, auxquels s'ajouteront les autres financements publics ;
- Un doublement du fonds de structuration « avenir bio » géré par l'Agence bio, porté progressivement de 4 à 8 M€ par an ;
- Une prolongation du crédit d'impôt bio, revalorisé de 2 500 à 3 500 €, d'ores et déjà assurée sur la période de programmation budgétaire 2018-2020.

(Agrisalon, 03 et 08/04/2018)

UNION EUROPEENNE

Perspectives 2018-2019 pour les marchés agricoles et avicoles

Selon le dernier Short-term Outlook de la Commission européenne, le contexte macroéconomique se caractérise au printemps 2018 par des prix de l'énergie élevés, avec un prix du pétrole brut atteignant 70\$/baril en mars 2018, une poursuite de la reprise économique mondiale en 2018-2019 et une dépréciation du dollar vis-à-vis de l'euro depuis l'été 2017.

La production et la consommation européenne de viande bovine sont attendues en baisse en 2018 et 2019, alors que la production et la consommation de viande porcine devraient croître en 2018 puis se stabiliser en 2019.

Les voyants sont au vert pour le secteur de la volaille qui devrait se remettre de la grippe aviaire qui a affecté à la fois la production et le commerce en 2017. En effet, après 3 ans de croissance moyenne forte (+ 4%), la production avicole

de l'UE a ralenti en 2017 pour atteindre 14,6 MT (+ 0,8%), en relation avec la persistance de la grippe aviaire dans plusieurs pays de l'UE. La grippe aviaire n'a pas affecté de manière significative la production de poulets de chair qui a augmenté de 1,7%, mais la production d'autres espèces de volailles (canards en particulier) a diminué de 2,8%, en particulier dans les nouveaux États membres de l'UE-N13 (-6,7%). Tous les pays avec une part d'autres espèces de volaille supérieures à 20% de la production totale de volaille ont ainsi connu une croissance négative en 2017: Allemagne (-0,8%), France (-1,1%), Hongrie (-4,5%), Italie (-2,9%) et Bulgarie (-2,4%).

La croissance globale de la production a été alimentée par des augmentations significatives en Pologne (+3,3%) et au Royaume-Uni (+2,4%). En 2018, la production de volaille de l'UE devrait augmenter légèrement (+1,2%) pour se stabiliser l'année suivante (+0,6%).

Face aux interdictions sanitaires temporaires imposées par certains grands partenaires commerciaux en réponse aux multiples flambées de grippe aviaire, les exportations de viande de volaille de l'UE ont diminué de 1,3% au premier semestre 2017 par rapport à l'année précédente. Mais elles ont repris rapidement et ont augmenté de manière significative au second semestre (+ 6% sur un an), entraînant une croissance des exportations de 2,5% sur l'ensemble de l'année (total de 1,5 million de tonnes). La reprise des exportations a été soutenue par le Ghana qui a reçu une partie des volumes précédemment exportés vers l'Afrique du Sud, l'Ukraine qui continue d'augmenter ses importations et les Philippines dont les importations de volaille de l'UE ont augmenté après la levée de l'interdiction sanitaire.

Le fait marquant en 2017 a été la baisse des exportations vers l'Afrique du Sud en raison de divers facteurs, notamment les interdictions sanitaires nationales, les droits de sauvegarde (jusqu'en juillet 2017) appliqués par l'Afrique du Sud aux pays exportateurs et les droits antidumping. Par conséquent, à la fin de 2017, seuls le Danemark et l'Irlande exportaient de la volaille vers l'Afrique du Sud. En 2016, l'Afrique du Sud était de loin le principal importateur de viande de volaille de l'UE avec une part de 17% mais, en 2017, sa part a été ramenée à seulement 5% (-179 000 t). Les exportations ont également diminué en Arabie Saoudite (-23 000 t) et au Bénin (-12 000 t). En revanche, en 2017, les exportations agrégées vers d'autres pays subsahariens ont compensé une partie de cette perte: Ghana, RDC Congo, Gabon et Congo ; tandis que les expéditions vers l'Ukraine, Hong Kong et le Vietnam ont également augmenté de manière significative. En 2018, les exportations de l'UE devraient croître à un rythme similaire à celui de 2017 (+2%), en ligne avec la reprise de la fin de

2017, mais sous la pression concurrentielle des États-Unis et du Brésil.

Les importations de viande de volaille de l'UE ont diminué de 11% en 2017, principalement en raison des réductions des expéditions du Brésil après le scandale de mars 2017. Cette tendance pourrait se maintenir suite aux développements récents de cette affaire et le blocage des exportations de BRF vers l'UE. La viande brésilienne représentait encore 50% des importations de l'UE en 2017, suivie par la Thaïlande avec une part de marché de 34%. La Thaïlande a également réduit ses exportations vers l'UE (-8%) confrontées à la concurrence de l'Ukraine et de la Pologne et détourné son commerce vers des destinations plus proches. Ces baisses significatives ont été partiellement compensées par la hausse des importations en provenance de l'Ukraine (+ 62%), à hauteur de 9%, soit presque le double de l'année précédente. En 2017, l'Ukraine a entièrement utilisé son contingent tarifaire de 16 800 t pour la viande et les préparations de volaille, mais n'a utilisé que 26% du contingent de 20 000 t pour les poulets entiers. Toutefois, d'importants volumes ont également été expédiés vers l'UE via les quotas erga omnes et via les lignes tarifaires libéralisées de la zone de libre-échange approfondi et complet (DCFTA). Après la baisse de 2017, les importations de volaille pourraient augmenter au cours des deux prochaines années avec l'augmentation des disponibilités mondiales.

En 2017, l'offre de volaille était restreinte, en particulier pour les types de volailles les plus touchés par la grippe aviaire. En conséquence, la consommation agrégée de volaille par habitant de l'UE a légèrement diminué (-0,4%). Au cours des deux prochaines années, la consommation devrait augmenter d'environ 1% par an à mesure que l'offre augmentera.

(Short-term Outlook for EU agricultural markets. Spring 2018)

Point sur l'influenza aviaire en Europe

Un récent rapport de l'EFSA fait un état des lieux de la situation influenza en Europe pour la période novembre 2017 – février 2018. Entre le 16 novembre 2017 et le 15 février 2018, plusieurs épisodes d'influenza aviaire ont été recensés : 6 foyers d'influenza aviaire hautement pathogène ont été détectés dans le secteur de la volaille, 4 A(H5N8) en Italie, 1 A(H5N8) en Bulgarie et 1 A(H5N6) aux Pays-Bas. 2 foyers d'influenza aviaire hautement pathogène ont été détectés dans le secteur des oiseaux captifs aux Pays-Bas. 22 cas d'IAHP A (H5N6) ont été signalés chez des oiseaux sauvages. Des foyers de 20 A (H5) LPAI ont été signalés chez des volailles dans trois États membres (16 en France, un en Allemagne et trois en

Italie). Une mortalité des oiseaux sauvages due au virus IAHP A(H5N6) a été signalée au Danemark, en Allemagne, en Irlande, en Italie, aux Pays-Bas, en Suède et au Royaume-Uni.

Le rapport précise que le risque zoonotique de transmission grand public dans l'UE est considéré comme très faible.

Concernant les mesures de contrôle et de prévention, une attention particulière a été accordée à l'application de mesures de biosécurité au niveau des exploitations pour prévenir la propagation latérale du virus de l'influenza aviaire. L'Italie a élaboré une liste de mesures de biosécurité à contrôler à la ferme afin de garantir que les exigences adéquates sont remplies avant de réimplanter les oiseaux.

Le risque d'introduction d'IAHP en provenance de pays tiers par l'intermédiaire d'oiseaux sauvages migrateurs est beaucoup plus faible pour les oiseaux sauvages traversant les frontières sud que pour les oiseaux traversant les frontières nord-est. L'introduction du virus par le commerce est classifiée de très peu probable à extrêmement peu probable. Par ailleurs, l'EFSA rappelle l'importance de l'échange d'informations et de données pertinentes mais également la surveillance continue du virus chez les oiseaux sauvages et la volaille.

(EFSA, 22/03/18)

Omnibus : un règlement pour simplifier la PAC

Entré en vigueur le 1er janvier 2018, le règlement européen dit « Omnibus » engendre de nombreuses évolutions de nature à simplifier la mise en œuvre de la Politique Agricole Commune. Des avancées importantes, notamment en matière d'organisation et de négociation des filières agricoles, font naturellement écho au projet de loi Agriculture et Alimentation.

Parmi les changements importants :

- Une meilleure reconnaissance et un pouvoir de négociation accru pour les Organisations de Producteurs (OP) quels que soient les secteurs. Elles bénéficient dorénavant d'un assouplissement du droit de la concurrence. Les OP reconnues de chaque filière peuvent négocier librement les contrats, au nom de leurs membres, ainsi que planifier et optimiser leurs productions et leurs commercialisations.
- Instauration d'une clause de partage de la valeur ajoutée qui peut être négociée entre les agriculteurs, qu'ils soient ou non organisés en OP, et leur premier acheteur.
- Renforcement et simplification des outils de gestion des risques.
- Gestion des crises plus rapide et efficace. Une

intervention plus rapide de la Commission européenne en période de grave déséquilibre des marchés est désormais permise : il ne sera plus nécessaire d'activer au préalable les différentes mesures de gestion de marché (intervention publique, stockage privé...). La Commission pourra directement prendre des actes d'exécutions dérogeant, si nécessaire et temporairement, au droit de la concurrence.

- Aides aux jeunes agriculteurs. Les soutiens à l'installation des jeunes sont renforcés. Désormais alloués pendant 5 ans à compter de l'année d'installation, les États membres peuvent majorer jusqu'à 50% les paiements du premier pilier, dans la limite du plafond existant.

- Simplification des mesures de verdissement.

(Alim'Agri, 29/03/2018)

La Commission cible les pratiques commerciales déloyales

La Commission a proposé le 12 avril d'interdire les pratiques commerciales déloyales les plus dommageables dans la chaîne d'approvisionnement alimentaire. Elle prévoit également des mesures coercitives appropriées; des sanctions pourront être en effet infligées par les autorités nationales en cas d'infraction avérée.

Les petits opérateurs de la chaîne d'approvisionnement alimentaire, dont les agriculteurs, sont particulièrement vulnérables aux pratiques commerciales déloyales utilisées par leurs partenaires commerciaux au sein de la chaîne. Bien souvent, ils ne disposent que d'un faible pouvoir de négociation et n'ont pas d'autres moyens de faire parvenir leurs produits aux consommateurs.

Selon Phil Hogan «Une chaîne a la solidité de son maillon le plus faible: pour être efficace et efficiente, la chaîne d'approvisionnement alimentaire doit aussi être équitable. La proposition présentée vise fondamentalement l'équité - donner la parole à ceux qui ne l'ont pas-, pour aider ceux qui, sans qu'ils n'y soient pour rien, subissent une position de négociation faible. Cette initiative sur l'interdiction des pratiques commerciales déloyales a pour but de renforcer la position des producteurs et des PME dans la chaîne d'approvisionnement alimentaire ».

Parmi les pratiques commerciales déloyales qui doivent être proscrites figurent les paiements tardifs concernant des denrées alimentaires périssables, les annulations de commande en dernière minute, les modifications unilatérales ou rétroactives des contrats et le fait d'obliger le fournisseur à rembourser les produits gaspillés. D'autres pratiques ne seront autorisées qu'à condition d'avoir été convenues en des termes clairs et univoques entre les parties, à savoir: le renvoi au fournisseur, par l'acheteur, des denrées alimentaires invendues; le fait qu'un fournisseur doive verser une avance à l'acheteur pour

obtenir ou maintenir un accord d'approvisionnement portant sur des denrées alimentaires; le financement, par le fournisseur, de la promotion ou de la commercialisation des produits alimentaires vendus par l'acheteur.

Les États membres devront désigner une autorité publique chargée de faire appliquer les nouvelles règles. En cas d'infraction avérée, l'autorité compétente sera habilitée à infliger une sanction dissuasive et proportionnée. Cette autorité pourra ouvrir une enquête de sa propre initiative ou à la suite d'une plainte. Les auteurs d'une plainte pourront demander que la confidentialité et leur anonymat soient respectés afin de ne pas compromettre leur position vis-à-vis de leur partenaire commercial.

La proposition de la Commission prendra la forme d'un acte législatif européen (directive) et doit à présent être soumise (avec une analyse d'impact) au Parlement européen et au Conseil.

(Communiqué de presse de la Commission 12/04/18)

Un consortium néerlandais désigné comme centre de référence pour le bien-être animal en Europe

Suite à l'appel public lancé par la Commission européenne en vue de la désignation d'un centre de référence de l'UE pour le bien-être des animaux, c'est le Consortium néerlandais dirigé par l'Institut Wageningen Livestock Research et composé de l'université d'Aarhus et de l'Institut Friedrich Loeffler qui a été désigné, rapporte Fedev, la fédération des métiers de la viande, dans sa lettre d'information. Il aura pour mission d'appuyer les actions menées par la Commission et les états membres en ce qui concerne l'application des règles en matière de bien-être des animaux. Cette désignation est applicable à partir du 29 avril prochain.

(Les Marchés, 12/03/2018)

MONDE

Vers un recul de la production mondiale de céréales en 2017/18 et 2018/19

Selon le CIC, la production toutes céréales confondues (blé et céréales secondaires) devrait reculer d'une année sur l'autre en 2017/18 et en 2018/19. Cependant, les disponibilités mondiales toutes céréales confondues (blé et céréales secondaires) sont estimées atteindre un record en 2017/18, car des stocks d'ouverture volumineux font plus que compenser le recul de la production. La consommation devrait atteindre un nouveau pic, principalement du fait d'une accélération de l'utilisation de maïs dans

l'alimentation animale et les usages industriels. La première contraction du total des stocks de céréales en cinq ans est aussi principalement liée au maïs. Des expéditions record de blé et de maïs contribuent à un nouveau pic attendu des échanges mondiaux en 2018/19. Les projections initiales de l'offre et la demande de céréales en 2018/19 suggèrent des perspectives plus tendues. Un repli modeste de la production est attendu (principalement du blé), mais avec des stocks d'ouverture ancienne récolte moindres, les disponibilités globales de céréales tomberont à leur plus bas niveau en trois campagnes.

Malgré des récoltes exceptionnelles aux Etats-Unis et au Brésil, la récolte 2017/18 de soja est estimée en baisse de 2 % du fait du repli marqué attendu de la production en Argentine. Néanmoins, la production mondiale sera tout de même supérieure de 30 MT à celle de la moyenne quinquennale. La consommation atteindrait un nouveau record du fait de l'essor de la demande pour l'alimentation animale et d'autres secteurs, et les stocks pourraient se contracter. Malgré une hausse des stocks aux Etats-Unis. Les échanges sont estimés en hausse de 4 % d'une année sur l'autre, à 153 MT. Les projections pour 2018/19 suggèrent l'esquisse d'un redressement de la production du fait d'une hausse des superficies chez plusieurs producteurs. Mais comme la consommation s'oriente à la hausse, les stocks cumulés pourraient se contracter, avec un nouveau recul chez les principaux exportateurs. Dictés par les besoins de l'Asie, les échanges devraient atteindre un nouveau record.

(Rapport mensuel CIC 22/03/18)

Nouvel épisode dans le scandale « Carne Fraca ». Brasil Food suspend ses exportations vers l'UE

Le 5 mars, la Commission a été informée par le Brésil qu'il y avait un 3ème volet au scandale « Carne Fraca ». Un cas de fraude permettant de modifier le résultat du rapport d'audit a été identifié dans trois laboratoires. L'UE a demandé au Brésil de fournir des informations détaillées et complètes sur les mesures prises pour régulariser la situation. Par ailleurs, les certificats ont été suspendus pour ces établissements et tous les lots qui n'ont pas été envoyés vers l'UE ont été rappelés ainsi que ceux qui ont fait l'objet d'un test dans les laboratoires. Des contrôles officiels ont été mis en œuvre par des laboratoires accrédités pour pouvoir vérifier les tests. La Commission assure être en coopération étroite avec les autorités brésiliennes. Selon elle, les mesures prises ont été strictes et les efforts vont être poursuivis.

Brasil Food a ainsi annoncé le 16 mars être contraint par le ministère brésilien de l'Agriculture et de l'Alimentation de suspendre ses productions et certifications à destination

des pays de l'Union européenne. Son communiqué fournit une liste de 10 sites, sur les 35 que comprend le groupe dans le pays, à être concernés par l'arrêt temporaire du processus d'exportation.

L'A.V.E.C a demandé le 16 mars à la Commission Européenne l'instauration d'inspections renforcées sur les importations de volaille originaire du Brésil, après l'annonce de nouveaux cas de fraude. Elle réclame l'échantillonnage et le test de tous les containers en provenance de ce pays, à la charge de l'importateur, ainsi que la vérification des résidus d'antibiotiques, du contenu en eau et de l'utilisation éventuelle de substances chimiques pour la décontamination des carcasses. Elle réclame également un renforcement des tests sur la viande de volaille importée d'autres partenaires commerciaux tels que la Thaïlande et l'Ukraine.

L'Afrique du Sud a également suspendu le 20 mars dernier les importations en provenance de trois établissements brésiliens suspectés d'être impliqués dans cette fraude. Le Brésil était le principal fournisseur de volailles au pays depuis 2001, avec des expéditions constituées essentiellement de VSM. BRF a par ailleurs annoncé des mesures de chômage technique dans différents sites dans le Sud du Pays et dans le Centre Ouest.

(Les Marchés, 19/03/2018, Communication de la Commission au Parlement européen, mars 18)

L'activité de MHP boostée par l'export au 1^{er} trimestre 2018

Mirlivsky Hliboproduct (MHP) a déclaré une production de 135 307 tonnes de volaille pour le 1^{er} trimestre 2018, en hausse de 9% par rapport au 1^{er} trimestre 2017. Les ventes de MHP sur le marché domestique sont en baisse de 4%, mais ses exportations ont augmenté de 28 %. Les exportations ont représenté environ 47% du volume des ventes de MHP au cours de ce trimestre.

L'augmentation des exportations a été réalisée alors que la société continue de mettre en œuvre une stratégie de ciblage des produits vers des marchés spécifiques et de diversification des ventes à l'exportation. Les produits de volaille MHP ont été exportés dans 53 pays au cours de ce trimestre.

Les usines de traitement et de distribution néerlandaises et slovènes de MHP et les bureaux de vente aux Emirats Arabes Unis (EAU) ont atteint leurs objectifs. MHP a également indiqué qu'elle développait ses exportations dans l'Union européenne, ainsi que dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord (MENA).

(Wattagnet 18/04/18)

Mexique : poursuite de la croissance de la filière avicole

Selon l'USDA, la croissance de la filière avicole mexicaine devrait se poursuivre en 2018 pour atteindre 3.5 MT, avec un rythme annuel de développement qui se maintient entre 3 et 4% par an. Les principaux moteurs de cette croissance sont une intégration verticale croissante, des progrès en matière de génétique et de biosécurité et des prix des matières premières avantageux. Les quatre principales entreprises avicoles mexicaines sont le leader Jalisco, suivi par Veracruz, Queretaro et Aguascalientes.

Le Mexique est très dépendant des importations de génétique aviaire, notamment en provenance des Etats-Unis (93 % des OAC importés en 2017). La production avicole s'est développée plus rapidement que celle de grains. Les principales matières premières utilisées en alimentation animale sont le maïs importé, les tourteaux, le sorgho, a plus grande partie des matières premières importées provenant des Etats-Unis.

La consommation mexicaine de volailles est estimée à 4.2 MT pour 2018, avec une part constante des importations à 19 %.

Les importations devraient s'élever à 825 000 tonnes en 2018, constituées notamment de VSM (Viandes Séparées Mécaniquement) destinées à la transformation et en provenance des Etats-Unis. Ces derniers fournissent 86 % des importations mexicaines, en baisse cependant (90% en 2016 et 94 % en 2015), challengés par le Brésil (4% en 2015, 7 % en 2016 et 12 % en 2017), et ce malgré le scandale de la viande avariée qui a pénalisé les performances à l'exportation du Brésil l'an dernier. Les autres fournisseurs sont le Chili, le Canada et l'Argentine.

Les exportations sont attendues stables en 2018 : les Etats-Unis demeurent le principal client du Mexique avec 42 % des ventes, suivis par Hong Kong, le Vietnam et différents pays africains. Le Mexique cherche actuellement à élargir ses pays clients et œuvre à la réouverture et au développement des marchés traditionnels asiatiques fermés depuis l'épisode d'influenza aviaire qui avait touché le Mexique en 2012.

Alors que l'ALENA (ou NAFTA) est en cours de renégociation, le Mexique est également engagé dans différentes négociations d'accords de libre-échange (modernisation de l'accord avec l'Union européenne, révision du Partenariat Trans Pacifique, et accord ACE avec le Brésil). Depuis 2012, le Mexique réclame des droits anti-dumping sur les importations de cuisses américaines. Le Mexique a établi un contingent tarifaire de 300 000 tonnes de viande de volaille en franchise de droits de douane en provenance de pays tiers sans accord de libre-

échange avec le Mexique. Le contingent tarifaire a été prorogé à plusieurs reprises, le plus récemment en janvier 2018, avec une prolongation jusqu'à la fin de 2019. L'UNA (Union Nationale des Aviculteurs) a exprimé publiquement son désaccord avec la mise en place de ce contingent.

(USDA Gain Report 19/02/18)

Turquie : augmentation de la production de volaille

Selon l'Institut statistique turc (TurkStat) cité par Business France, la production de poulets en Turquie a progressé de 12,9% à 2,1 MT entre 2016 et 2017. Celle d'œufs a augmenté de 6,6%. Le nombre de poulets et de dindes abattus a également crû respectivement de 11% à 1,23 milliard de poulets et de 9,7% à 5,1 millions de dindes. Cette progression de la production est due à la reprise de l'activité, suite aux cas de grippe aviaire subis en 2016. D'après le président de l'Association des Eleveurs et Producteurs de volaille (BESD-BIR), les perspectives de l'industrie de la volaille sont positives, à court terme et à long terme. Par ailleurs, il reste un fort potentiel pour le développement de la consommation de volaille dans le pays.

(Les Marchés, 20/02/2018)

Conjoncture mensuelle France et Europe

➤ Marché français

1. Matières premières et aliments

➤ Évolution des cours des matières premières

En mars 2018, les cours mensuels lissés sur trois mois sont en hausse par rapport au mois précédent pour les principales céréales avec + 1,8 % pour le blé, + 1,4 % pour le maïs et + 3,8 % pour l'orge. De même, les cours des tourteaux sont en hausse pour le soja (+ 4,4 %), le colza (+ 9,0 %) et le tournesol (+ 6,5 %). Le cours de la luzerne est en hausse de 0,4 % et celui de la pulpe de betterave de 1,5 %.

➤ Les indices orientés à la hausse au premier trimestre 2018, mais restent inférieurs au niveau de 2017

Consécutivement à la montée des cours des principales matières premières, les indices de coût de l'aliment calculés par l'ITAVI (base 100 en janvier 2014) sont en hausse en mars 2018.

Par rapport à février 2018, l'indice aliment progresse pour l'ensemble des espèces : + 1,7 % pour le poulet standard, + 2,1 % pour le poulet label, + 1,8 % pour la dinde, + 2,3 % pour les poules pondeuses et s'échelonnant de + 0,9 % à + 2,5 % pour le reste des espèces.

2. Volailles de chair

➤ Des abattages de poulets dynamique et reprise de la production de canards gras sur deux mois 2018

Les abattages de volailles (en tonnes) sur 2 mois 2018 sont en hausse de 3,3 % par rapport à 2 mois 2017 pour s'établir à 283 000 t, tirés par des abattages dynamiques en poulet (+ 4,2 % soit + 7 500 t) et par la reprise de la production de canard gras (+ 1 600 t) après un hiver sans cas d'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP). Les abattages de dinde sont stables (0,0 %) et en légère baisse pour le canard à rôtir (- 0,3 %).

En têtes, le cumul des abattages de poulets 2 mois 2018 a augmenté moins vite que les tonnages (+ 1,2 % contre + 4,2 %) ce qui suggère une augmentation du poids moyen à l'abattage (+ 3,0 %) liée aux baisses de production du poulet léger type « grand export » et également aux stratégies de reconquête du marché intérieur sur la découpe qui oriente la production standard vers des souches plus lourdes.

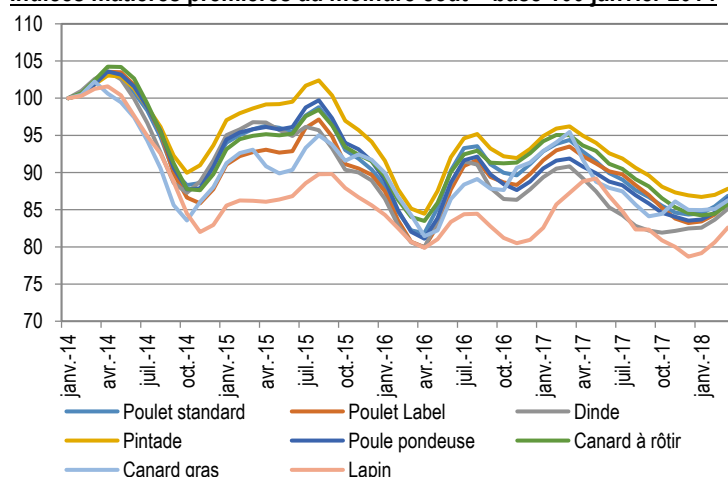
Prix des matières premières lissés sur les 3 derniers mois

En €/tonne (y.c. majorations mensuelles hors coût de transport)	mars 2018	Variation par rapport à février 2018	Variation par rapport à mars 2017
Maïs (rendu Ile-et-Vilaine)	156,6	+ 1,4 %	- 13,9 %
Blé (rendu Ile-et-Vilaine)	158,5	+ 1,8 %	- 7,1 %
Tourteau de Soja 48 (Montoir)	347,5	+ 4,4 %	- 4,3 %
Graines Soja extrudées (Rotterdam)	347,7	+ 0,2 %	- 12,5 %
Tourteau de colza (Dieppe)	227,0	+ 9,0 %	+ 2,0 %
Tourteau de tournesol (Saint-Nazaire)	162,6	+ 6,5 %	+ 3,8 %
Luzerne (Marne)	170,0	+ 0,4 %	n.d.
Pulpe betterave (Marne)	154,0	+ 1,5 %	n.d.

n.d. : non disponible

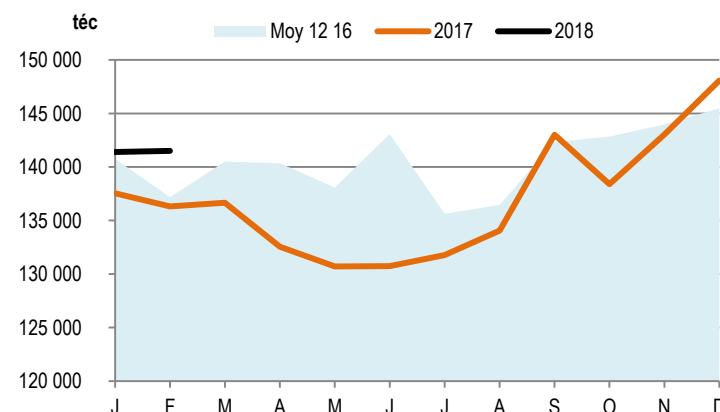
Source : ITAVI d'après La dépêche

Indices matières premières au moindre coût – base 100 janvier 2014



<http://www.itavi.asso.fr/content/les-indices-itavi>

Abattages contrôlés CVJA de volailles en têtes



Source: ITAVI d'après SSP

➤ Poursuite de la hausse des importations de poulet en provenance de l'UE mais aussi des pays tiers

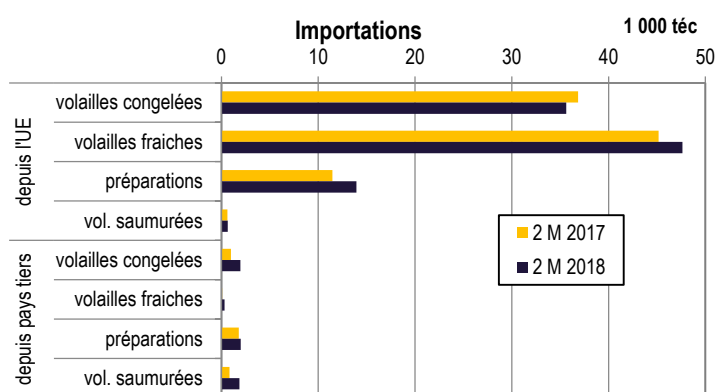
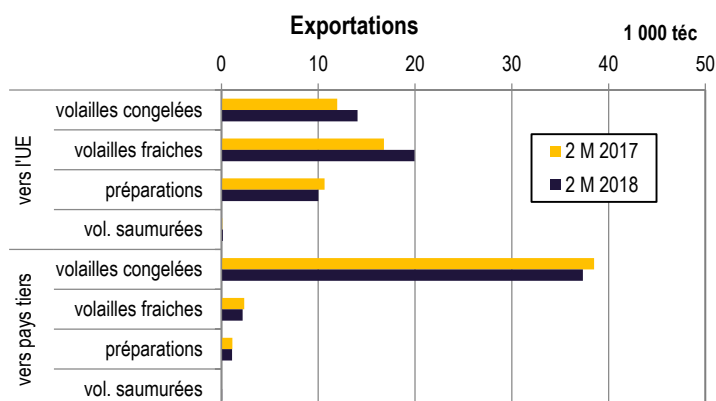
Sur deux mois 2018, les exportations françaises de viandes et préparations de volaille sont en hausse de 4,2 % en volume par rapport à 2017 et de 7,5 % en valeur avec une progression des expéditions vers l'Union européenne de 11,9 % en volume, notamment vers l'Allemagne et la Belgique. En revanche les exportations de volailles à destination des pays du Proche et Moyen-Orient sont en repli de 8,7 % en volume. **Les importations de viandes de volailles augmentent en volume (+ 6,3 %) et en valeur (+ 12,3 %) sur janvier-février 2018** via une hausse des importations de viande de poulet belge (+ 2 400 téc), polonais (+ 2 300 téc) et britannique (+ 1 300 téc) mais aussi des Pays tiers tels que le Brésil (+ 700 téc), de Thaïlande (+ 600 téc) d'Ukraine (+ 500 téc) et de Chine (+ 200 téc).

Les exportations de poulet sont en hausse en volume (+ 4,8 %) et en valeur (+ 8,5 %) sur 2 mois 2018. Les exportations à destination de l'UE progressent en volume (+ 15,1 %) et en valeur (+ 15,8 %) à travers la hausse des exportations vers l'Allemagne (+ 2,7 M€), la Belgique (+ 4,0 M€) notamment de découpes fraîches et congelées. Vers les pays tiers, les exportations se replient à travers la réduction des exportations à destination de l'Arabie Saoudite (- 14,4 % soit - 3,8 M€). Ce repli est modéré par une progression des exportations vers les Émirats Arabes Unis (+ 1,2 M€), le Congo (+ 0,8 M€), le Bénin (+ 0,3 M€) et Haïti (+ 0,5 M€). **Les importations de poulet sont toujours en hausse de 5,9 % en volume et de 11,3 % en valeur sur 2 mois 2018**, notamment depuis la Pologne (+ 25,5 M€) mais aussi depuis la Belgique (+ 10,3 M€) et l'Allemagne (+ 7,8 M€). Les importations de découpes fraîches et de produits élaborés sont en hausse respectivement de 7,6 M€ et 8,4 M€.

En janvier-février 2018, les exportations de dindes progressent en volume (+ 4,9 %) et en valeur (+ 8,4 %) notamment vers la Belgique (+ 1,1 M€). Les importations de dindes sont en hausse de 1,2 % en volume et de 5,3 % en valeur avec une hausse des achats en provenance d'Allemagne (+ 0,5 M€). **Les exportations de viande de canard sont en repli de 2,9 % en volume et en hausse de 10,8 % en valeur avec une hausse des ventes vers l'Allemagne (+ 2,1 M€) et le Japon (+ 0,8 M€) tandis que les exportations vers la Chine sont nulles (- 0,7 M€).** Les baisses d'exportation vers les autres pays européens semblent avoir été soutenues par un prix moyen en hausse (4,52 € / kg soit + 14,7 %)¹. Les importations repartent à la hausse en volume (+ 35,8 %) et en valeur (+ 46,2 %) en provenance de Hongrie et Bulgarie notamment.

Ainsi le solde des échanges de viandes et préparations de volaille est négatif en volume (- 19 000 téc) et en valeur (- 53 M€) sur 2 mois 2018 avec un déficit qui augmente de 12 M€ (+ 30 %) par rapport à 2017.

Évolution des échanges français de volailles sur 2 mois 2018 par rapport à 2 mois 2017



Source : Itavi d'après douanes françaises

Échanges français de viandes et préparations de volailles en volume en janvier-février 2018 / 2017

1000 téc	EXPORTATIONS		IMPORTATIONS	
	2 mois	18/17 %	2 mois	18/17 %
Volailles	84,9	4,2	104,0	6,3
dont UE 28	44,2	11,9	97,8	4,0
dont pays tiers	40,7	-3,1	6,1	66,4
Poulet	64,1	4,8	92,0	5,9
dont UE 28	28,3	15,1	86,6	3,4
dont pays tiers	35,8	-2,1	5,4	75,8
dont PMO	21,7	-8,9	0,0	-8,1
Dinde	13,9	4,9	7,6	1,2
dont UE 28	10,7	10,2	7,3	2,3
dont pays tiers	3,2	-9,8	0,3	-18,7
Canard	5,0	-2,9	3,1	35,8
Pintade	0,9	24,8	0,0	-65,7

Source : ITAVI d'après douanes françaises

¹ Une analyse fine des douanes françaises nous conduit à considérer avec prudence ces évolutions prix-volume, notamment les découpes désossées de canard à destination d'Europe du Sud.

➤ Hausse des achats de découpes de poulet, d'élaborés et de charcuterie de volaille

Les achats de viandes de volailles et élaborés des 3 premières périodes 2018 sont stables (+ 0,1 %) par rapport à 2017. Les achats de poulet sont en hausse (+ 1,2 %) avec un repli des achats de poulet PAC (- 8,1 %) notamment label (- 8,6 %) tandis que les découpes suivent une progression de 5,0 %. Les achats sont en nette diminution pour la dinde (- 7,5 %), le canard (- 2,6 %) tandis que les consommations de pintade rebondissent (+ 10,2 %). Le segment des produits transformés progresse toujours avec une hausse de 4,7 % pour les élaborés et de 7,8 % pour la charcuterie.

3. Poules pondeuses et œufs

➤ Baisse des mises en place en janvier 2018

Selon le SSP, les éclosions sont en hausse de 1,7 % en janvier 2018 par rapport à janvier 2017. Les exportations de poulettes d'un jour à destination d'Espagne ayant été multipliées par 4 les mises en place sont en repli de 21,1 % au premier mois 2018. Selon le modèle ITAVI-CNPO-SSP, la production d'œufs hors production traditionnelle des 5 premiers mois 2018 serait en baisse de 1,3 % par rapport à 5 mois 2017.

➤ Hausse des fabrications d'aliments pour pondeuses sur 2 mois 2018

Selon COOP de France NA et le SNIA, les fabrications d'aliments pour pondeuses d'œufs de consommation des 2 mois 2018 ont augmenté de 4,4 % par rapport à 2 mois 2017 et les fabrications d'aliments pour poulettes de 6,9 %.

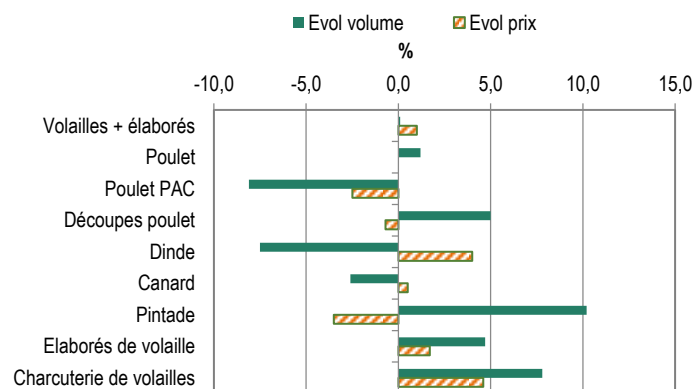
➤ Le solde des échanges en œufs coquille se dégrade

Le solde des échanges d'œufs en coquille est négatif (- 6 400 téoc ou - 8,7 M€) sur 2 mois 2018 du fait d'un fléchissement des exportations d'œuf coquille en volume (- 17,2 %) et en valeur (- 13,9 %) vers l'UE, et d'une hausse du prix moyen d'importation de 36,4 % lié aux cours européens qui restaient élevés en 2017. **Les exportations d'ovoproduits reculent en volume sur 2 mois 2018 (- 11,4 %)** tandis qu'elles progressent en valeur (+ 6,4 %) avec un accroissement des ventes en direction de l'Union européenne (+ 19,2 %) tirées par les prix moyens du jaune liquide en hausse. **Les importations d'ovoproduits reculent de 21,8 % en volume sur 2 mois 2018 / 2017**, tandis qu'elles progressent de 6,5 % en valeur avec une hausse des importations en provenance d'Espagne notamment (+ 2,7 M€). **Ainsi le solde en ovoproduits est positif (+ 7 M€) et s'accroît de 0,4 M€ sur 2 mois 2018 par rapport à 2017.**

➤ Les achats d'œufs par les ménages

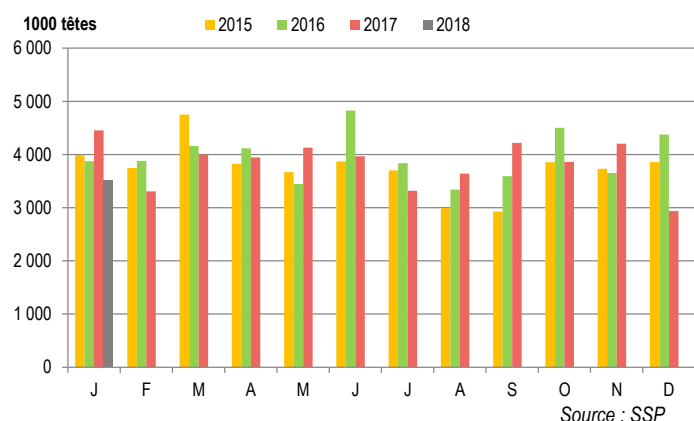
Sur les trois premières périodes 2018 (prenant fin le 18 mars-18) la consommation à domicile d'œuf coquille est en hausse de 1,5 % avec une baisse des volumes d'œufs cage de 3,5 % tandis que les achats d'œufs bio progressent de 4,8 % ainsi que les œufs Label rouge (+ 0,2 %), Plein-Air (+ 13,2 %) et sol (+ 10,6 %). Le prix des œufs, tous modes d'élevages confondus, augmente de 3,0 % entre 3 périodes 2018 et 3 périodes 2017.

Évolution des achats des ménages en % sur 3 périodes 2018/2017



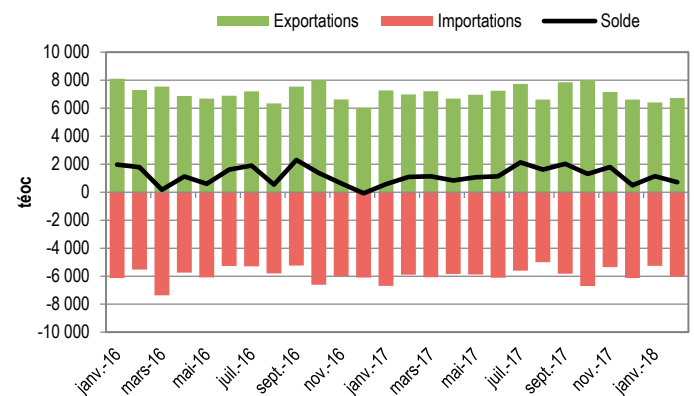
source: ITAVI d'après Kantar Worldpanel

Mises en place mensuelles de poulettes



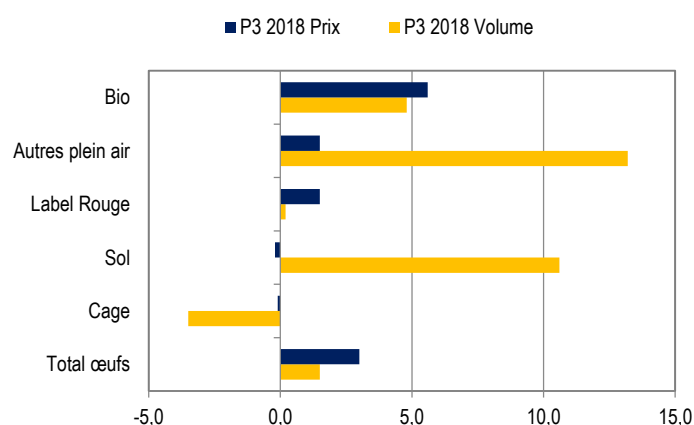
Source : SSP

Échanges mensuels d'ovoproduits en téoc



Source: ITAVI d'après douanes françaises

Évolution des achats des ménages sur 3 périodes 2018/2017 (%)



➤ Calibré : retour à l'équilibre

Avec le retour progressif de l'offre européenne, les cotations des œufs convergent vers l'équilibre en début d'année, les cours du retrouvant presque leur niveau de 2017 en semaine 16. Si la cotation se replie sur les 16 premières semaines, elle reste toujours en hausse de 41 % par rapport à 2017. **La TNO Industrie** moyenne est en hausse de 26,3 % sur 15 semaines 2018 et se retrouve en dessous de son niveau de 2017 en semaine 15 (0,79 €/kg contre 0,93 €/kg en 2017). Compte tenu du retour en production des Pays-Bas après le fipronil, les cours européens pourraient être amenés à passer en dessous des valeurs moyennes passées avec un effet possible à la baisse à prévoir sur la TNO dans les prochaines semaines.

4. Palmipèdes gras

➤ Légère hausse de la production de canard gras

En janvier 2018, les éclosions de canetons gras ont augmenté de 34,4 % par rapport à janvier 2017 et en hausse de 3,3 % par rapport à la moyenne 2013-2015. Sur 2 mois, les abattages de canard gras sont en hausse de 11,4 % par rapport à 2017 et en baisse de 30,5 % par rapport à 2015 indiquant une reprise modérée de la production. Enfin, les fabrications d'aliment pour palmipèdes gras sont en hausse de 21,4 % sur 2 mois 2017.

➤ Hausse des importations de foie gras cru

Les exportations de foie gras sont en repli en volume (-3,6 %) mais progressent en valeur (+1,5 %) sur 2 mois 2018. Les importations repliées de 1,4 % en volume mais se sont développées de 44,6 % en valeur. Les exportations de foie gras cru ont augmenté en volume vers les pays tiers (+24,1 %), avec le retour des exportations vers le Japon, tandis qu'elles se replient de 9,0 % vers l'UE avec un recul vers la Belgique (-46,0 %) et le Royaume-Uni (-20,8 %). Les importations de foie gras cru sont en hausse en volume (+14,2 %), tirées par le retour des importations en provenance de Hongrie (+266 %). Les exportations de préparations à base de foie gras sont quant à elles en repli en volume (-9,0 %) et en valeur (-8,0 %), du fait d'un repli des exportations en volume vers l'Espagne (-32,2 %) et la Belgique (-21,8 %). Les importations de préparations, plus confidentielles, ont quant à elles chuté de 77,2 % en volume.

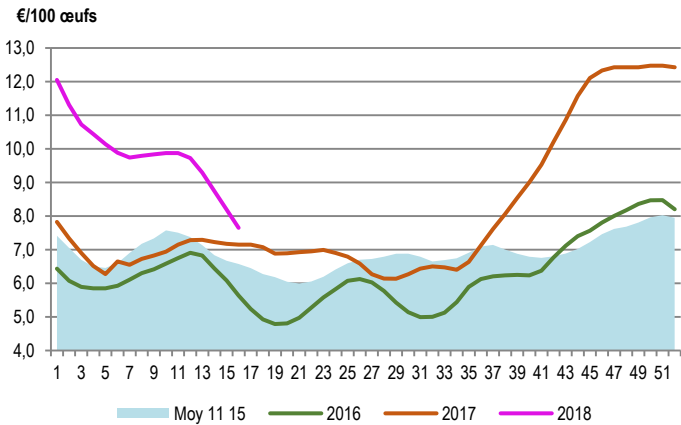
Ainsi le solde du commerce extérieur de foie gras est positif sur 2 mois 2018 (+0,3 M€), mais en net repli par rapport à 2 mois 2017 (-90,4 %).

5. Lapin

➤ Repli des indicateurs de production sur 2 mois 2018

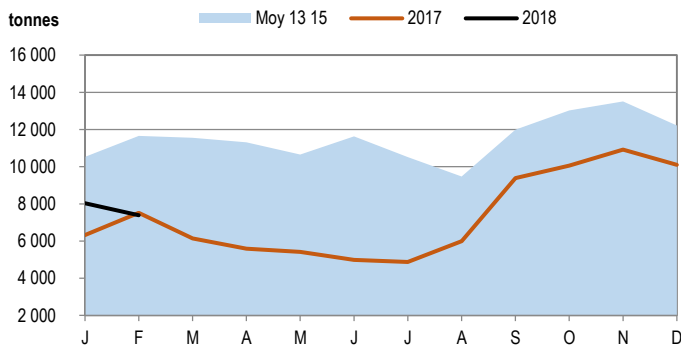
Les inséminations artificielles des 13 premières semaines 2018 s'établissent à 935 milliers de femelles contre 1 016 en 2017 soit une baisse de 8,0 %. Les fabrications d'aliment ont baissé de 6,3 % sur 2 mois 2018 par rapport à l'année précédente. Enfin, les abattages contrôlés de lapins se replient de 6,1 % en tonnes et de 6,8 % en têtes.

Évolution de la TNO (moyenne cal. M et G, €/100 œufs)



Source : Les Marchés

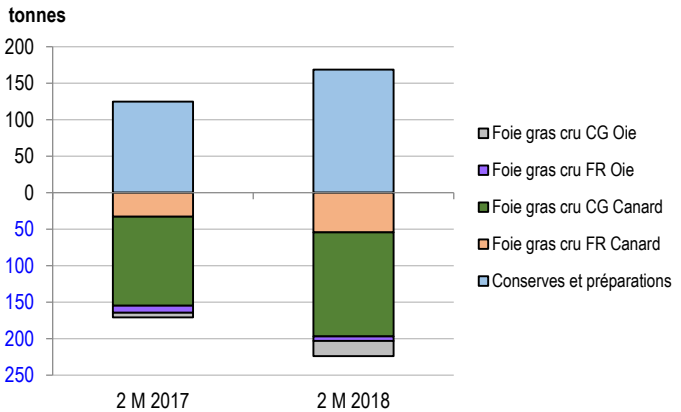
Évolution des abattages de canard gras en têtes



Source : SSP

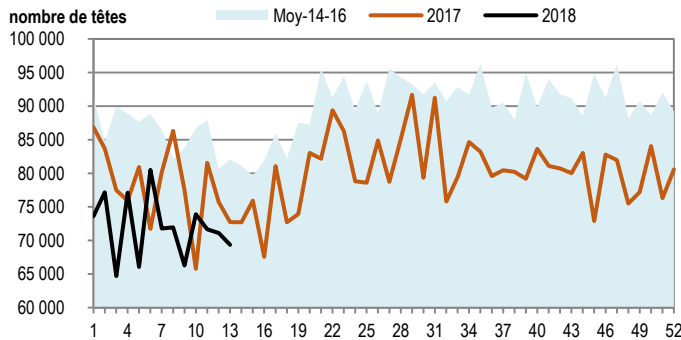
Solde des échanges de foie gras en tonnes entre 2017 et 2018

(CG : congelé, FR : frais)



Source : Itavi d'après douanes françaises

Évolution du nombre d'inséminations artificielles en têtes



Source : ITAVI d'après CLIPP

➤ Cotation du vif et des carcasses en hausse

Sur 14 semaines 2018, la **cotation du vif** est en hausse de 3,5 % par rapport à 2017. La cotation moyenne des carcasses triées progresse de 6,5 % par rapport à 2017 (à 5,59 €/kg) tandis que celle des carcasses standard est supérieure de 4,4 % soit 4,25 €/kg contre 4,07 €/kg.

➤ Repli des achats des ménages en 2018

Sur le cumul des 3 premières périodes 2018, les achats de lapin sont en repli de 12,4 % par rapport à 2017 en volume. Ce sont principalement les achats de lapin entier non découpé qui diminuent avec une baisse de 25,9 % des volumes ainsi que les morceaux (-9,4 %).

➤ Repli du solde commercial sur 2 mois 2018

Sur 2 mois 2018, le solde des échanges est positif en volume et en valeur avec un excédent commercial de 2,6 M€ inférieur de 8,4 % à celui observé en 2017 (2,9 M€), ce qui s'explique par l'arrêt des exportations vers le Portugal (-79 téc).

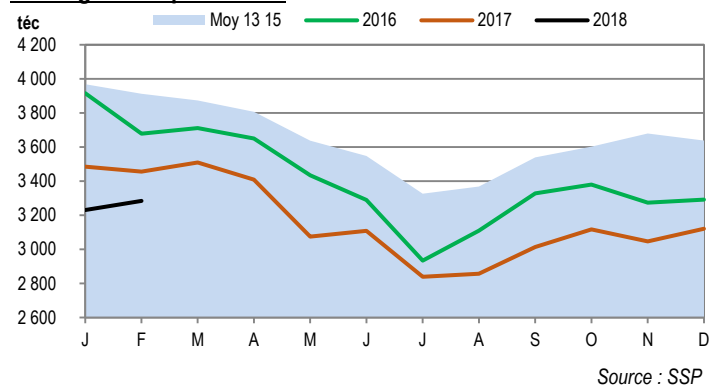
Les exportations se replient de 25,3 % en volume et de 7,1 % en valeur sur janvier-février 2018 par rapport à l'année précédente avec un prix moyen d'exportation en hausse de 24,4 %. Les exportations se replient vers le Portugal (-79 téc) l'Espagne (-46 téc) et Hong Kong (-25 téc) tandis qu'ils progressent vers l'Italie (+63 téc) et l'Allemagne (+17 téc).

Les importations françaises de lapin ont quant à elles baissé en volume (-15,1 %) et en valeur (-2,9 %) en raison d'une hausse du prix des produits importés (+14,4 %). Le prix moyen d'importation des lapins chinois est en effet en hausse de 6 % par rapport à 2 mois 2017 et celui des produits communautaires en hausse de 11 %.

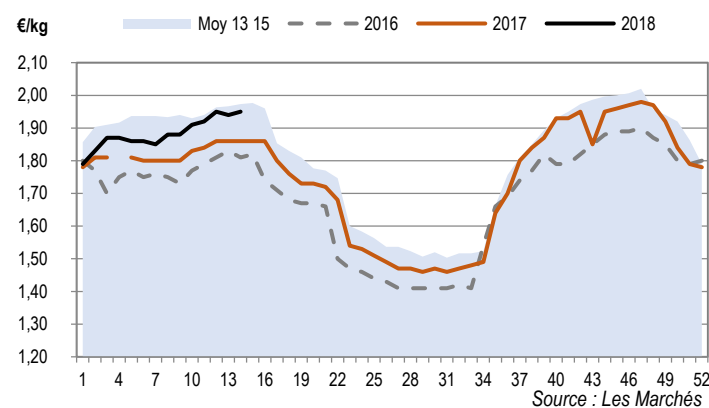
Si les importations en provenance de Belgique et d'Espagne sont en repli de respectivement 16 % et 40 % sur 2 mois 2018 en volume, les importations en provenance de Chine sont en augmentation de 34 % en volume ainsi que celles en provenance de Hongrie (+50 %).

Ainsi le solde du commerce de viande de lapin est en repli de 30,1 % en volume et de 8,4 % en valeur sur 2 mois 2018 pour s'établir à +2,6 M€.

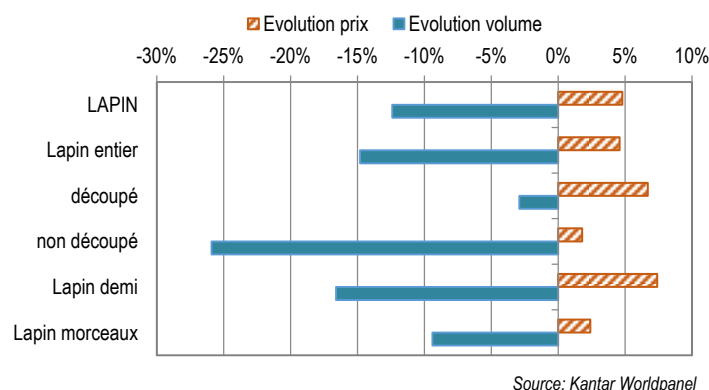
Abattages de lapins en téc



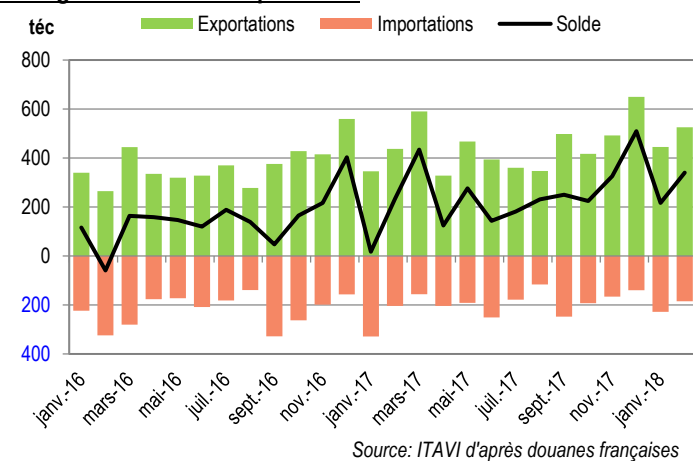
Évolution de la cotation du lapin vif en €/kg



Évolution des achats des ménages entre 3 P 2018 et 3 P 2017



Échanges de viande de lapin en téc



➤ Marché européen

1. Volailles de chair

➤ Hausse des abattages de poulet en Pologne et au Royaume-Uni

Toutes volailles confondues, les abattages sont en hausse de 5,7 % en Union européenne sur janvier 2018 par rapport à janvier 2017 grâce au dynamisme des abattages de poulets (+ 4,7 %) et de dinde (+ 6,0 %). Les abattages de poulets progressent notamment en Allemagne (+ 12,5 %) et en Pologne (+ 5,6 %). Les abattages de dinde sont en hausse au niveau de l'Union européenne janvier 2018 (+ 6,0 %) par rapport à 2017 avec la reprise de la production en Pologne (+ 22,5 %) suite aux épisodes de grippe aviaire et des abattages dynamiques au Royaume-Uni et en Espagne tandis que le production italienne se replie (- 6,9 %).

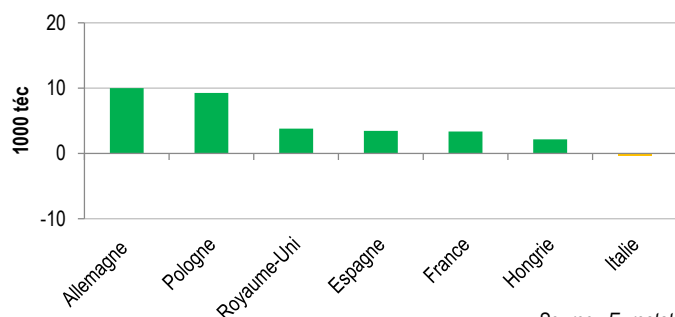
➤ Poursuite du repli des importations en provenance du Brésil

Les exportations extra-européennes de volailles sont en hausse de 5,4 % en volume sur les deux premiers mois 2018 par rapport à 2017, notamment en direction de l'Ukraine (+ 15,0 %), du Viêt-Nam (+ 119 %) et du Bénin (+ 8,2 %). En revanche les exportations sont en recul à destination de l'Afrique du Sud (- 52,2 %), de Hong-Kong (- 26,2 %) et d'Arabie Saoudite (- 15,7 %). Les exportations concernent surtout des découpes congelées (69 %) et dans une moindre mesure des carcasses congelées (18 %) même si les exportations à destination des pays du Proche et Moyen-Orient se replient.

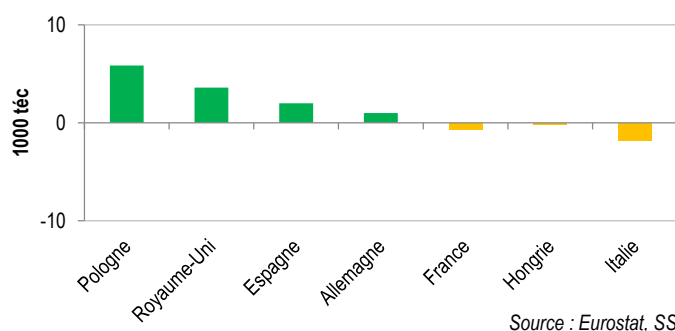
Les importations de viandes de volaille en provenance des pays tiers sont en recul de 11,6 % sur 2 mois 2018 / 2017 avec le maintien des diminutions en provenance du Brésil (- 47,4 %) suite au scandale sur le système de certification et de contrôle sanitaire sur les viandes. Par conséquent, les importations de viandes saumurées se rétractent (- 28,1 %). Par substitution les importations progressent en provenance d'Ukraine (+ 259 %), de Thaïlande (+ 14,7 %) et du Chili (+ 78,4 %) avec une hausse vertigineuse des volumes de découpes fraîches (+ 227,5 %). En effet, les importations d'« autres découpes de poulet » (CN 0207 13 70) en provenance d'Ukraine ont été multipliées par sept sur les deux premiers mois 2018 par rapport à 2017 à destination des Pays-Bas, de Pologne et de Slovaquie notamment.

Ainsi le solde des échanges en volume est positif sur deux mois 2018 à 107 Mtéc et en hausse de 26,7 % tandis que la balance commerciale reste déficitaire mais atteint presque l'équilibre (- 4M€).

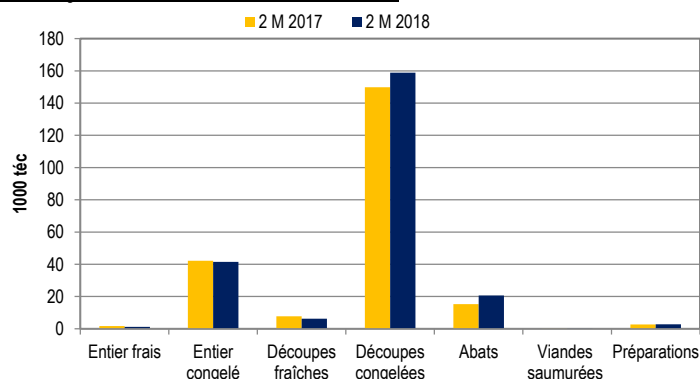
Évolution des abattages de poulet en 1000 téc sur 1 mois 2018/2017



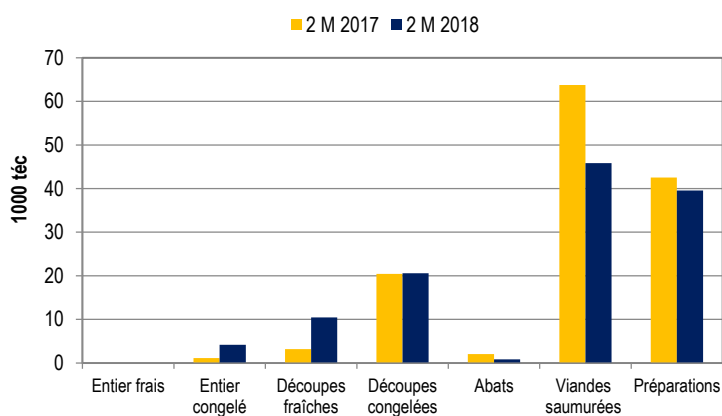
Évolution des abattages de dinde en 1000 téc sur 1 mois 2018/2017



Évolution des exportations extra-communautaires de poulet sur la période janvier-février 2018, en 1000 téc



Évolution des importations extra-communautaires de poulet sur la période janvier-février 2018, en 1000 téc



2. Poules pondeuses et œufs

➤ Cheptel européen de pondeuses en baisse

En janvier 2018, selon MEG, les mises en place européennes sont en hausse de 10,4 % par rapport à janvier 2017 avec des augmentations notamment en Pologne (+ 44,0 %) et au Royaume-Uni (+ 18,8 %), et des baisses en France (- 21,1 %).

Selon MEG, le cheptel de pondeuses dans l'UE baisse de 0,3 % entre 2016 et 2017 et devrait être en hausse de 1,2 % sur les six premiers mois de 2018 par rapport à six mois 2017. Ces estimations ne prennent pas en compte les abattages anticipés de pondeuses liés à la crise du fipronil (environ 18 millions de poules pondeuses abattues en 2017) et aux épisodes d'IA en Italie (environ 3 millions de poules abattues).

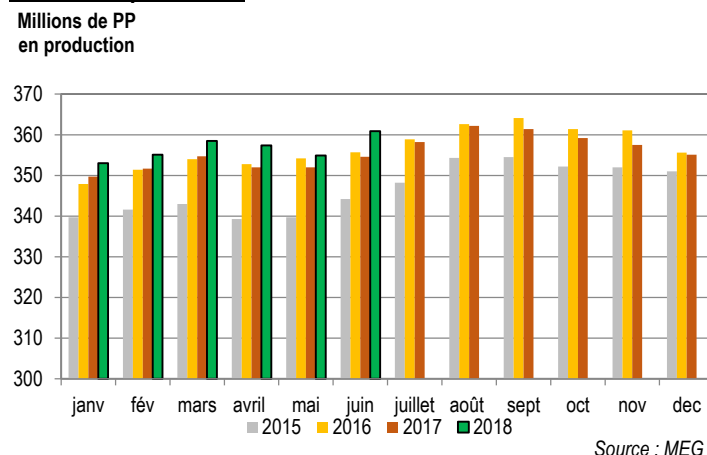
➤ Hausse des importations italiennes d'œufs coquille

Sur la période janvier-février 2018 on observe une baisse des exportations extra-européenne totale en volume par rapport à 2017 (- 24 %) qui s'établissent à 32 313 téoc. Ce sont notamment les exportations d'œufs coquille (- 26 %) et d'ovalbumines (- 25 %) qui se replient. Selon la Commission européenne, sur 2 mois les exportations d'œufs et ovoproduits se replient vers le Japon (- 14 %), la Thaïlande (- 49 %), Taïwan (- 51 %) et la Corée du Sud (- 63 %) tandis qu'elles remontent vers Israël (+ 154 %), la Gambie (+ 82 %) et la Turquie (+ 189 %).

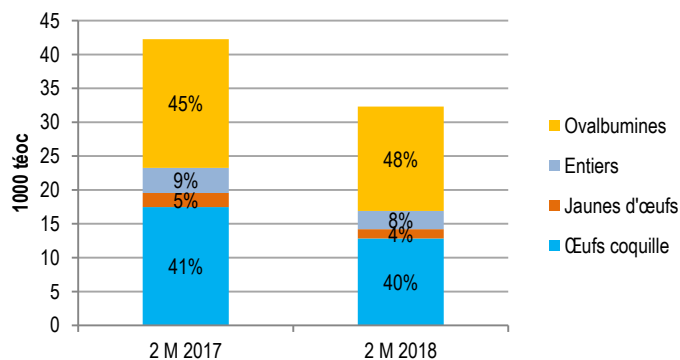
Les importations (faibles en valeur absolue) sont en nette hausse sur 2 mois 2018 par rapport à 2017 (+ 129 %) concernant surtout les entiers (+ 86 %) et les œufs coquille (+ 422 %). Ce sont notamment les importations en provenance de l'Ukraine qui progressent (multiplication par 7) retrouvant leur niveau de 2016 sur les deux premiers mois. À noter également une hausse significative des importations en provenance d'Argentine et du Japon qui représentent respectivement 10,8 % et 8,9 % des importations sur 2 mois 2018. Enfin, les importations d'œufs et ovoproduits en provenance des États-Unis sont en hausse de 40 % (2247 téoc) indiquant une croissance des exportations vers l'UE. Les États-Unis sont en surproduction d'œufs liée au retour sur le marché des producteurs touchés par les épisodes d'influenza en 2015 tandis que de nouvelles productions (hors-cage notamment) s'étaient développées dans le même temps. Les importations italiennes sont responsables de l'essentiel de la hausse des introductions d'œufs et d'ovoproduits en UE, notamment en entiers, le pays ayant été touché par des épizooties d'influenza aviaire en fin d'année 2017 et cherchant à s'approvisionner sur le marché extérieur pour combler le déficit d'offre.

Ainsi le solde des échanges extra-communautaires d'œufs et ovoproduits est positif en volume sur deux mois 2018 (+26 308 téoc) mais en repli par rapport à 2017 (+ 39 648 téoc).

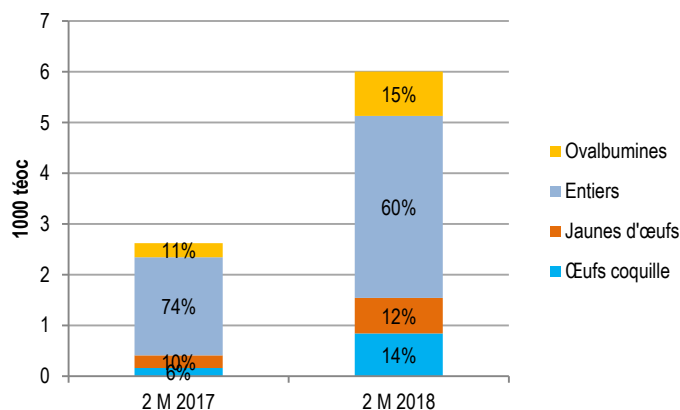
Évolution du cheptel de pondeuses en production dans l'UE 28 en millions de pondeuses



Évolution des exportations extra-européennes d'œufs et ovoproduits sur la période jan-fév. 2018 / 2017



Évolution des importations extra-européennes d'œufs et ovoproduits sur la période jan-fév. 2018 / 2017





1. FRANCE

Accord interprofessionnel conclu dans le cadre du Comité Interprofessionnel des Palmipèdes à Foie Gras (CIFO) et relatif à la mise en place d'un outil de gestion de crise sanitaire dans la filière palmipèdes à foie gras.

[\(B.O. du 01/03/2018\)](#)

Accord interprofessionnel conclu dans le cadre du comité lapin interprofessionnel pour la promotion des produits (CLIPP) et relatif au financement de ses actions générales.

[\(B.O. du 01/03/2018\)](#)

Arrêté du 14 mars 2018 relatif aux mesures de prévention de la propagation des maladies animales via le transport par véhicules routiers d'oiseaux vivants.

[\(JORF n°65 du 18/03/2018\)](#)

Note de service DGAL/SDSPA/2018-219 du 21-03-2018 : Programmation des inspections biosécurité en exploitations de volailles et d'autres oiseaux captifs dans le cadre de la prévention de l'influenza aviaire pour l'année 2018 et jusqu'en 2020.

[\(B.O. du 22/03/2018\)](#)

Instruction technique DGAL/SDSPA/2018-207 du 19-03-2018 : Modalité de mise en place et d'inspection des mesures de biosécurité dans les transports par véhicules routiers d'oiseaux vivants

[\(B.O. du 22/03/2018\)](#)

AMENDEMENT N°CE2044 : « Art. L. 654-23. – I. – Les dénominations associées aux produits d'origine animale ne peuvent pas être utilisées pour commercialiser des produits alimentaires contenant une part significative de matières d'origine végétale.

[\(Assemblée Nationale le 13/04/2018\)](#)

Décision INTV-GECRI-2018-13 précisant les modalités de mise en œuvre de l'indemnisation des entreprises de l'aval des filières volailles (palmipèdes et gallinacés) impactées par les mesures prises par les pouvoirs publics pour lutter contre l'influenza aviaire hautement pathogène H5N8 en 2016 et 2017.

[\(B.O. du 19/04/2018\)](#)

2. UNION EUROPEENNE

Règlement d'exécution (UE) 2018/307 de la Commission du 28 février 2018 étendant les garanties spéciales en matière de salmonelles établies dans le règlement (CE) n° 853/2004 du Parlement européen et du Conseil aux viandes de poulets de chair (de l'espèce Gallus gallus) destinées au Danemark (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE.)

[\(JOUE L60 du 02/03/2018\)](#)

Règlement d'exécution (UE) 2018/328 de la Commission du 5 mars 2018 concernant l'autorisation de la préparation de Bacillus subtilis DSM 29784 en tant qu'additif pour l'alimentation des poulets d'engraissement et des poulettes destinées à la ponte (titulaire de l'autorisation: Adisseo France SAS) (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE.)

[\(JOUE L 63 06/03/2018\)](#)

Règlement d'exécution (UE) 2018/329 de la Commission du 5 mars 2018 portant désignation d'un centre de référence de l'Union européenne pour le bien-être des animaux (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE.)

[\(JOUE L 63 06/03/2018\)](#)

Règlement d'exécution (UE) 2018/338 de la Commission du 7 mars 2018 concernant l'autorisation d'une préparation de 6-phytase produite par Aspergillus niger (DSM 25770) en tant qu'additif dans l'alimentation des poulets d'engraissement, des poulettes destinées à la ponte, des porcs d'engraissement, des truies, des espèces porcines mineures élevées pour l'engraissement ou la reproduction, des dindes d'engraissement, des dindons élevés pour la reproduction et de toutes les autres espèces aviaires (à l'exception des oiseaux pondeurs), ainsi que des porcelets sevrés (titulaire de l'autorisation: BASF SE) (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE.)

[\(JOUE, L 65, 08/03/2018\)](#)

Décision d'exécution (UE) 2018/418 de la Commission du 16 mars 2018 modifiant l'annexe de la décision d'exécution (UE) 2017/247 concernant des mesures de

protection motivées par l'apparition de foyers d'influenza aviaire.

[\(JOUE L 75, 19/03/2018\)](#)

Règlement d'exécution (UE) 2018/481 de la Commission du 21 mars 2018 modifiant le règlement (CE) n° 1484/95 en ce qui concerne la fixation des prix représentatifs dans les secteurs de la viande de volaille et des œufs ainsi que pour l'ovalbumine.

[\(JOUE L 81, 23/03/2018\)](#)

Directive (UE) 2018/597 du Parlement européen et du Conseil du 18 avril 2018 modifiant la directive 92/66/CEE du Conseil établissant des mesures communautaires de lutte contre la maladie de Newcastle (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE.)

[\(JOUE L 103, 23/04/2018\)](#)

Décision d'exécution (UE) 2018/642 de la Commission du 25 avril 2018 modifiant l'annexe de la décision d'exécution (UE) 2017/247 concernant des mesures de protection motivées par l'apparition de foyers d'influenza aviaire hautement pathogène dans certains États membres [notifiée sous le numéro C(2018) 2640] (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE.)

[\(JOUE L 106, 26/04/2018\)](#)